

ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PARCOURS LOGEMENT !

Vous êtes salarié(e), et vous avez un projet logement ? Quels que soient votre budget et votre situation professionnelle, Action Logement est à vos côtés pour vous aider à :

- Trouver un logement
- Démarrer dans la vie active
- Acheter un bien immobilier
- Financer des travaux
- Investir dans l'immobilier
- Faire face à une difficulté logement

Avec une offre d'aides et de services diversifiée, **Action Logement vous apporte des solutions concrètes, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle.**

LOCATION
ACHAT
TRAVAUX

POUR PLUS D'INFORMATIONS

actionlogement.fr

0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)



ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL

DEP-MULTISOLUTIONS-PEEC - Crédits photos : AdobeStock - Juillet 2022
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



TROUVER UN
LOGEMENT



DÉMARRER DANS
LA VIE ACTIVE



ACHETER UN
BIEN IMMOBILIER



FINANCER DES
TRAVAUX



FAIRE FACE À UNE
DIFFICULTÉ LOGEMENT



INVESTIR DANS
L'IMMOBILIER

**Ayez le réflexe
Action Logement !**

DES ÉQUIPES À VOS CÔTÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE* !



Accédez aux coordonnées
de votre agence de proximité



ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

*Nos Implantations au 01/06/2022

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?



ET/OU

VOUS DÉMARREZ DANS LA VIE ACTIVE ?



LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

Différentes solutions locatives existent pour répondre à tous les besoins :

- **Les logements sociaux et intermédiaires** aux loyers modérés, accessibles sous conditions de revenus
- **Les logements temporaires**, le plus souvent meublés et adaptés aux situations de mobilité
- Pour un meilleur accès au **logement privé**, bénéficiez de la **garantie gratuite Visale**, la garantie de paiement des loyers et charges locatives qui rassure les propriétaires

Et dans le cas d'une mutation ou d'une embauche qui nécessite un déménagement, **L'AIDE MOBILI-PASS® facilite votre mobilité professionnelle** : une subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix et un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines de vos dépenses.

DES AIDES À L'INSTALLATION

- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer votre dépôt de garantie demandé par votre propriétaire
- **L'aide Mon job Mon logement**, une subvention de 1 000 € pour réduire vos frais d'installation
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger votre loyer pendant la durée de votre formation

 Aides principalement dédiées aux jeunes

VOUS ACHETEZ UN BIEN IMMOBILIER ?



UNE OFFRE COMPLÈTE

- **Bénéficiez d'un conseil en financement et en accession avec un conseiller spécialisé** : Un accompagnement gratuit et personnalisé jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat
- Si vous êtes primo-accédant, **faites-vous aider pour une acquisition dans le neuf avec la Prime Accession** : Une aide de 10 000 € versée sous forme de subvention
- **Consolidez votre projet de financement avec le prêt accession*** : Un prêt à taux avantageux pour acheter votre résidence principale

VOUS RÉALISEZ DES TRAVAUX ?



DES PRÊTS ADAPTÉS AUX PROJETS

- **Améliorez votre cadre de vie avec le prêt travaux** : Un prêt à taux réduit pour financer divers travaux dans votre résidence principale (rénovation, amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement au handicap ...)
- **Augmentez votre surface habitable avec le prêt agrandissement** : Un prêt à des conditions avantageuses pour financer des travaux d'extension dans votre résidence principale

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ?



ACHAT & SÉCURISATION

- Dans le cadre du programme **Action Cœur de ville**, découvrez les **financements attractifs** pour une opération d'acquisition-amélioration ou de réhabilitation d'un immeuble entier en centre-ville (maison ou immeuble collectif)
- Bénéficiez d'une **sécurisation renforcée de vos revenus locatifs** avec la garantie **Visale**

VALORISATION & AIDE À LA LOCATION

- Profitez d'une **offre complète et sécurisée avec Louer pour l'Emploi** : des financements pour rénover votre bien et des aides et services pour le louer facilement et sereinement
- Votre bien fait partie d'un immeuble qui nécessite des travaux importants de rénovation ? S'il est situé dans une ville concernée par le **programme Action Cœur de Ville**, vous pouvez bénéficier d'une subvention et d'un prêt à taux réduit

VOUS RENCONTREZ UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT ?



LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Un accompagnement gratuit et personnalisé en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou votre maintien dans un logement.

- Diagnostic social et budgétaire de votre situation
- Proposition de solutions adaptées, telles que :
 - La mise en place éventuelle d'aides financières, que vous soyez propriétaire ou locataire
 - La vérification de vos droits aux prestations sociales et familiales
 - L'orientation vers des partenaires spécialisés pour un accompagnement complémentaire

ACTION LOGEMENT S'ENGAGE AUPRÈS DES SALARIÉS



DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE

Animé par des valeurs de **solidarité et d'utilité sociale**, Action Logement agit pour tous les salariés, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise.

Pour mener à bien sa mission d'accompagnement des salariés dans leur parcours résidentiel et professionnel, Action Logement s'appuie sur **l'expertise de ses équipes, déployées sur l'ensemble du territoire** et dans leurs différents métiers liés au logement. Au plus près du terrain, les équipes connaissent les besoins spécifiques de leur région et proposent ainsi des **solutions adaptées**.

Ainsi, quels que soient votre besoin et votre situation géographique, un conseiller sera à votre écoute pour vous accompagner efficacement.

N'attendez plus : ayez le réflexe Action Logement !

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

AVANCE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.